

Saint-Eusèbe, Le 14 Novembre 2024.

MAIRIE
DE
SAINT-EUSÈBE



Le Maire de SAINT-EUSEBE

OBJET : Projet de modification cadastrale des parcelles AM 0005 et AM 0048

Dans le cadre de la modification en cours du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) confirme les éléments suivants concernant la parcelle cadastrale AM 05, également référencée AM 48 sur certaines bases de données, située sur la commune de Saint-Eusèbe, et actuellement affectée en zone Naturelle « N » :

- Classification en ZAER : Cette parcelle, d'une superficie totale de 4,9594 hectares, a été identifiée et votée, par la commune de Saint-Eusèbe comme Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). La proposition a été validée par la CUCM.
- Modification du PLUi : La CUCM a décidé de modifier la classification de cette parcelle dans le cadre de la révision de son PLUi. Ainsi, une partie de la parcelle, sera reclassée en zone "N-pv" (Zone Naturelle Photovoltaïque). Cette nouvelle classification permettra d'accueillir un projet photovoltaïque au sol.
- Emplacement du projet : Le projet photovoltaïque sera implanté sur la partie reclassée en zone "N-pv".
La zone concernée par les études du projet, représente une surface d'environ 2,13 ha.
Elle évite tout boisement réservoir de biodiversité (en vert sur la carte), délimité au PLUi de la CUCM.
Le projet est conçu de manière à éviter tout impact sur les boisements affectés au PLUi "réservoir de biodiversité" (voir zone en vert sur la carte ci-jointe).

Cette décision de la CUCM s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de développement durable. Elle permettra de valoriser le potentiel solaire du territoire.

La commune de Saint Eusèbe ne voit donc aucun inconvénient à la poursuite de ce projet sous réserve de la modification des parcelles concernées en ZAER pour le PLUi à venir

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
Fabrice VESVRES.

F. VESVRES